



Compte-rendu de la réunion Comité d'orientation (COR)

07 février 2023

Présents :

- M. Pierre-Franck Chevet, pilote du COR, IFPEN
- M. Jean-Claude Delalonde, ANCCLI
- Mme Cécile Laugier, EDF
- Mme Ann MacLachlan, membre du COR sur proposition de l'ASN

Excusés :

- Mme Isabelle Barthe, membre du COR sur proposition de l'IRSN
- M. Benoît Bettinelli, secrétaire général du HCTISN

Secrétariat du Haut comité :

- M. Cédric Vilette
- M. Stéphane Merckaert
- M. Baye Fall

*

* *

La réunion s'est déroulée exclusivement en visioconférence.

Pierre-Franck Chevet ouvre la réunion en revenant sur le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2022. Il demande s'il y avait d'autres observations que celles déjà formulées par courriel au secrétariat du Haut comité.

Cécile Laugier apporte des précisions sur le planning de la concertation générique prévue pour le 1^{er} semestre 2024. Elle indique qu'EDF va fournir un dossier d'orientation cet été. Sur cette base, l'ASN et les travaux du COR et du COP vont préparer les concertations.

La concertation générique débiterait début 2024. L'instruction, notamment des groupes permanents se tiendront au second semestre 2024. La GP d'orientation aura lieu en 2025 et les conclusions finales de l'ASN seront rendues à la mi-2025.

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

C/O Mission sûreté nucléaire et radioprotection
Ministère chargé de l'environnement
1, place Carpeaux 92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 89 75
www.hctisn.fr

Pierre-Franck Chevet rappelle la nécessité d'une frise chronologique validée pour les débats concernant les concertations pour une meilleure visibilité. Il rebondit sur la proposition de Cédric Vilette pour reprendre le modèle du schéma élaboré par l'ASN lors du 4^e réexamen des réacteurs électronucléaires 900 MWe.

Ann MacLachlan indique que pour les 900 MWe, Tricastin 1 était intervenu avant l'avis générique de l'ASN et demande si cela se reproduira

Cécile Laugier répond que l'ASN avait estimé que ce n'était pas une bonne pratique. Cela ne se reproduira pour les têtes de série des réacteurs électronucléaires 1 300 MWe.

Pierre-Franck Chevet déclare que le compte-rendu est approuvé sous réserve de la prise en compte des précisions apportées sur le calendrier des concertations.

Pierre-Franck Chevet indique que suite à la dernière réunion, Christine Noiville, Isabelle Barthe et lui-même avaient pris contact avec la CNDP notamment pour la nomination de garants. Au cours de ces discussions, la CNDP était preneuse pour prodiguer des conseils méthodologiques.

Cécile Laugier demande des précisions sur les conseils de la CNDP, et notamment si cela se traduirait par un avis.

Pierre-Franck Chevet rappelle que les concertations menées dans le cadre de ces 4^e réexamens est une démarche volontaire en l'absence d'obligation réglementaire. Donc, ce ne sera pas une enquête publique ou un débat public au sens CNDP.

Cécile Laugier insiste sur le fait de pas se trouver lié par un avis dans le cadre d'une démarche volontaire.

Jean-Claude Delalonde déclare partager cette appréhension et demande si les garants ayant participé à la concertation pour les 900 MWe avaient assisté aux échanges avec la CNDP. Il estime que leur retour d'expérience ne pourra être que bénéfique.

Pierre-Franck Chevet rappelle qu'au cours de cette discussion qu'il lui semblait que les conseils ou avis méthodologiques permettraient à la CNDP la prise en charge des garants. Ce qui serait peut-être plus sain en termes d'affichage.

Jean-Claude Delalonde insiste sur la nécessité de la nomination des garants avant la fin du mandat de Mme Jouanno prévue courant mars.

Ann MacLachlan déclare être très surprise par une démarche où le Haut comité se retrouverait lié par les avis de la CNDP et demande si la prise en charge des garants par EDF est rédhibitoire.

Cécile Laugier met en doute l'opportunité d'interroger la CNDP si on n'est pas tenu de suivre ses recommandations.

Jean-Claude Delalonde partage cet avis dans la mesure que l'on est dans une démarche volontaire et que la concertation pour les 900 MWe s'était bien passée dans l'ensemble. Ainsi, il promet que

la collaboration avec la CNDP ne s'inscrit pas dans un cadre contractuel compte tenu de l'ambiance actuelle, exacerbée par le projet de loi sur le nucléaire.

Ann MacLachlan déclare approuver cette démarche, et est plutôt d'avis que le Haut comité choisisse ses garants sur une liste proposée par la CNDP qui n'assurera pas leur prise en charge.

Pierre-Franck Chevet conclut sur ce point en rappelant que le Haut comité reste entièrement responsable de ce débat volontaire et était preneur du retour d'expérience de la CNDP. Toutefois, il indique que nous ne pouvons pas exclure un avis de la CNDP auquel cas, le Haut comité devra assumer ses positions comme ce fut le cas avec les 900 MWe.

Pierre-Franck Chevet demande au secrétariat du HCTISN de lui faire un point la dernière réunion du COP du 12 janvier 2023.

Cédric Vilette déclare que celle-ci portait sur les points suivants :

1. Retour sur la réunion du COR du 14 décembre 2022 par la MSNR
2. Échanges sur les perspectives de calendrier général de la concertation
3. Échanges sur le site internet de la concertation (avec participation de Cap Collectif, prestataire en charge du site)

Les principaux points issus de la réunion sont les suivants :

- M. Taponard (pilote du COP) a émis le souhait de pouvoir participer aux réunions du COR pour faire le relais entre les 2 comités ;
- Les membres du COP sont très intéressés par la frise chronologique prévisionnelle de la DGEC concernant les principaux débats sur la concertation ;
- Demander au COR les modalités de choix des garants pour les 1300 MWe ;
- Définir les étapes préalables et de réalisation de la concertation ;
- Retour lors de la prochaine réunion du COP sur les attentes des CLI ;
- Évolutions à prévoir pour la plateforme de concertation pour intégrer le suivi de celle sur les 900 et le lancement de celle sur les 1300 Mwe ;
- Définir le processus de réponse aux questions sur la plateforme (y compris le processus de validation) ;
- Articles à proposer par chaque entité pour la newsletter 1er trimestre 2023 ;
- La prochaine réunion de la COP est prévue le 9 mars 2023 à 09h30.

Pierre-Franck Chevet estime que le COR doit conserver sa configuration actuelle pour qu'aucune entité ne soit surreprésentée. En outre, le secrétariat du Haut comité qui participe aux réunions du COR et du COP pourra faire le relais comme actuellement. Sur la frise chronologique, elle devait être présentée par la DGEC lors de la dernière réunion plénière. Cela n'a pas pu avoir lieu. Il insiste pour que celle-ci soit élaborée sous le sceau de la DGEC et transmise à tous les membres du Haut comité.

Aussi, dans l'attente de la désignation des garants, les modalités d'organisation de la concertation ne peuvent être établies à ce stade.

De même, il se demande si la foire aux questions pourrait être lancée dès l'instant que la NRO (Note de réponse aux objectifs des réexamens périodiques) sera publique.

Ann MacLachlan souligne que la consultation et la concertation ont porté à la fois sur la NRO et son résumé non technique qui est beaucoup plus accessible pour un public non initié.

Cécile Laugier souligne qu'EDF a eu beaucoup plus de retours positifs sur la qualité et la lisibilité des documents mis lors de la deuxième enquête publique. Cela résulte principalement de la capitalisation des retours d'expérience de la 1ère enquête publique.

Jean-Claude Delalonde estime qu'il faudra ouvrir la foire aux questions le plus vite possible compte tenu des délais ressentis comme étant trop contraints lors des VD900. Un gain de 2 à 3 mois en respectant les contraintes de l'ASN et de l'EDF ne serait que bienvenue.

Cédric Vilette évoque que lors de la concertation précédente, la foire aux questions était ouverte en octobre 2018 et fermée en mars 2019. La concertation s'est déroulée du 6 septembre 2018 au 31 mars 2019. Durant cette période, il a été recensé 75 contributions, une centaine de participants et 500 votes.

Ann MacLachlan précise toutefois que la situation n'est pas identique lors de la concertation des 900 MWe. Il n'y avait pas le résumé non technique. C'est le COR qui a demandé le résumé non technique de la NRO. Cela a généré un retard de l'ouverture de la foire aux questions.

Cécile Laugier met en doute l'opportunité d'ouvrir une foire aux questions avant la publication de la NRO. Cela générerait des questions hors sujets. En outre, sur le site de la concertation, il y a une foire aux questions de l'IRSN. Alors, elle se demande s'il y a deux foires aux questions ou on parle de la foire aux questions de l'IRSN.

Cédric Vilette précise effectivement que la foire aux questions était publiée par l'IRSN et qu'il fallait plutôt parler de questions / réponses.

Pierre-Franck Chevet propose au COP une mise en ligne opérationnelle de la foire aux questions dès le début de la concertation pour plus de lisibilité et de compréhension.

Jean-Claude Delalonde rappelle que le site internet de l'ANCCLI, en cours de rénovation. Il permettra de retrouver toutes les informations liées à un site (réacteur par réacteur pour les VD900). Cette démarche sera retenue également pour les VD1300.

Pierre-Franck Chevet fixe la date de la prochaine réunion du COR pour le mardi 28 mars 2023 de 09h00 à 10h30.

Pierre-Franck Chevet clôture la réunion.

La séance est levée à 18 heures.